

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

Adopté

N° CD551

AMENDEMENT

présenté par
M. Roseren, rapporteur

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« compensatoires » ;

les mots :

« de compensation collective »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.